



## Doutes concernant la valeur d'une donation

Par **Trama**, le **12/04/2016** à **20:39**

Mon père est décédé en décembre 2015. A l'ouverture de la succession, j'ai appris qu'il avait fait la donation d'une maison, à l'une de mes sœurs pour faire du locatif alors qu'il m'avait dit lui avoir vendu. La confiance n'est donc plus là. J'ai des doutes quant à la valeur de la donation. Comment puis-je m'en assurer? Les frais de donation réglés par mon père (6000euros) seront-ils rapportés à la succession?

De plus, je me sens lésée vis-à-vis des rapports dont elle pourra bénéficier grâce à la location du bien.

Enfin, ma sœur a été logée à titre gratuit par mon père entre 1990 et 1997. Cet avantage peut-il lui aussi être réintégré à la succession?

Par avance merci.